



Rémunération gérant associé SARL

Par **Matthiaasr**, le **09/04/2019** à **15:21**

Bonjour,

J'ai besoin d'une confirmation ou une clarification concernant la rémunération des gérants associés dans une SARL.

Je vais bientôt lancer ma SARL avec un ami à moi. Nous serons donc les co-gérants ainsi que les deux seuls associés.

Est-ce que l'on est d'accord que l'on peut décider de ne se verser aucune rémunération en tant que gérant tout en se distribuant les dividendes à hauteur des parts sociales détenues par chacun ?

Je vous remercie ! :D

Par **morobar**, le **10/04/2019** à **10:51**

Bonjour,

Il faut du 50/50 parfait pour éviter le RSI